Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 031-213102247-20261015-DEL_2026_08_04-DE

Département de la Haute-Garonne

Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026-08-04

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	12
votants	15

OBJET :
Désignation d'un représentant à la CLECT

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre, à 18 heures 30

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 07 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON Patrick, Maire

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. CAPELLE, M. COLLA, Mme DELTOUR , M. DESERT-LACAY, Mme DUPLAN, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. JULLIA, M. LARQUE, Mme RENAUD

Absents excusés : M. DESERT-LACAY (procuration Mme BRESSOLE), Mme GEVREY (procuration M. COLLA), M. JORDA (procuration M. FRATUS)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-33, relatif à la désignation par le conseil municipal de ses membres ou délégués appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs ;
Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales relatif aux modalités de scrutin applicables aux nominations et désignations ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises ;
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;
Vu les dispositions relatives à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein de la CLECT de la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises ;

Considérant qu'il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune de GOURDAN-POLIGNAN au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, désigne :
Mr SAULNERON Patrick, en qualité de membre titulaire au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaise,
Mr DESERT-LACAY Thierry, en qualité de membre suppléant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission à la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

MAIRIE DE GOURDAN-POLIGNAN ★ 31210 (Hte-Garonne) ★

Le Maire,

Patrick SAULNERON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et affichage

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT